

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Espaces verts	No SD SD-2024-2092
OBJET	Recommander au conseil qu'un avis de motion soit donné pour le Règlement numéro L-13117 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de rues et d'aménagements d'espaces publics à l'entrée de la Ville de Laval par l'entremise du pont Viau et décrétant un emprunt de 21 954 000 \$ à cette fin et que ce règlement soit adopté lors d'une séance subséquente	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 04-Duvernay-Pont-Viau 05-Marigot		
Actions : ADOPTION DE RÈGLEMENT, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION DE PROJET DE RÈGLEMENT No règlement : L-13117 Type de règlement : Emprunt Titre du règlement : décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de rues et d'aménagements d'espaces publics à l'entrée de la Ville de Laval par l'entremise du pont Viau et décrétant un emprunt de 21 954 000 \$ à cette fin Consultation publique : Non Dispo. susceptible approb. référendaire : Non Lettre d'invitation : Non Approbation externe : Oui		
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)		
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>Le Service des immeubles, parcs et espaces publics a procédé à la rédaction du projet de règlement suivant:</p> <p>Le projet de réhabilitation de rues et d'aménagement des espaces publics à l'entrée de ville du Pont Viau s'inscrit dans le grand projet de revitalisation du secteur de la station intermodale Cartier, projet urbain structurant de la Ville. Il adresse le redéveloppement d'une partie importante du quartier située autour d'une station de transport en commun à haute capacité (aire TOD Cartier).</p> <p>Initialement prévu comme un projet d'aménagement de berges et d'embellissement de l'entrée de ville, le projet a évolué de façon concertée avec le Service de l'ingénierie pour tenir compte des exigences de rejet du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et des exigences liées au redéveloppement et à la densification prévue du secteur (égouts et aqueduc) qui requièrent d'importants travaux d'infrastructure.</p> <p>Ce projet d'ensemble se déploie sur un secteur allant de la rue du Pont-Viau au nord à la tête du pont au sud et du boulevard Talbot à l'ouest à la rue Saint-Eusèbe à l'est. Les travaux comprennent l'aménagement d'espaces verts de part et d'autre du pont Viau par le réaménagement des berges du Père-Dalmas et Delia-Tétreault, ainsi que le réaménagement complet des emprises publiques du réseau routier et des infrastructures souterraines du secteur visé.</p> <p>Comme projet porte-étendard du redéveloppement, la Ville de Laval souhaite démontrer son engagement envers le développement durable et sa vision d'être une ville modèle du 21^e siècle en la matière. Les nouvelles composantes d'aménagement d'entrée de ville lui permettront de se démarquer et de transmettre une nouvelle image emblématique de la Ville de Laval.</p>		
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS		
ASPECTS FINANCIERS Le présent règlement prévoit un investissement de 21 954 000 \$ (taxes nettes incluses) qui s'inscrit dans le cadre du projet « 54-00030 Revitalisation du secteur de la station de métro Cartier - Réaménagement de l'entrée de ville du pont Viau » pour lequel un montant de 22 689 000 \$ est prévu au PTI dont 6 000 000 \$ en 2024. Emprunt de 21 954 000 \$. Service de dette: 100% ensemble des contribuables		
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS		
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Dépôt du projet de règlement; Avis de motion; Adoption du règlement par le conseil municipal devant se tenir dans les délais énoncés à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c C-19); Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec; Avis de publication finale en vertu de l'article 362 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).		

SERVICE / DIVISION	Service des immeubles, parcs et espaces publics / Espaces verts	No SD SD-2024-2092
CADRE NORMATIF En vertu des articles 544 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)		
REMARQUE(S)		
EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13117 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de rues et d'aménagements d'espaces publics à l'entrée de la Ville de Laval par l'entremise du pont Viau et décrétant un emprunt de 21 954 000 \$ à cette fin. de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13117 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de rues et d'aménagements d'espaces publics à l'entrée de la Ville de Laval par l'entremise du pont Viau et décrétant un emprunt de 21 954 000 \$ à cette fin. de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro L-13117 décrétant l'exécution de travaux de réhabilitation de rues et d'aménagements d'espaces publics à l'entrée de la Ville de Laval par l'entremise du pont Viau et décrétant un emprunt de 21 954 000 \$ à cette fin.		